



À COMPTER DU **15 OCTOBRE 2021**, LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES **TESTS COVID** ONT CHANGÉ

LES TESTS NE SONT PLUS REMBOURSÉS, SAUF POUR LES PERSONNES :



ayant des symptômes,
sur prescription médicale



identifiées comme contact
à risque par l'Assurance
maladie ou l'Agence régionale
de santé



vaccinées (schéma vaccinal
complet) ou ayant
une contre-indication
à la vaccination



mineures



concernées par
des campagnes
de dépistage collectif



ayant un certificat
de rétablissement
de moins de six mois

Sur présentation d'un **justificatif** ces personnes bénéficient d'un test pris en charge

Pour tous les autres, le test est payant :

44 € pour un test PCR réalisé au laboratoire

22 € pour un test antigénique réalisé au laboratoire.